
Le calendrier scolaire : le SNPTES et le conseil supérieur de l'éducation ont été entendus !

Comme annoncé précédemment, le SNPTES s'est prononcé CONTRE la proposition des calendriers scolaires des années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 telle que présentée au cours de la séance du 24 novembre 2022. Ce texte a d'ailleurs été rejeté globalement avec 3 voix POUR, 46 voix CONTRE, 6 ABSTENTIONS et 6 REFUS DE VOTE.

Une importante avancée est cependant à noter, que le SNPTES accueille positivement : le ministère a en effet répondu favorablement à la demande de l'assemblée plénière du 13 octobre dernier de création d'une commission spécialisée dévolue aux réflexions sur le calendrier scolaire.

Le sujet est complexe et contraint, et les intérêts des uns et des autres peuvent diverger, mais il est des questions sur lesquelles on ne peut tergiverser.

Le code de l'éducation stipule en effet :

- « l'année scolaire comporte trente-six semaines au moins réparties en cinq périodes de travail, de durée comparable, séparées par quatre périodes de vacance des classes » ;
- « les rythmes scolaires tiennent compte des besoins d'expression physique, d'éducation et de pratique corporelle et sportive des élèves ».

Autrement dit, il est temps pour l'autorité ministérielle de comprendre que des enfants, dès l'âge de deux ans, ne peuvent pas, sans conséquences négatives sur leur santé, venir en classe pendant plus de 7 semaines consécutives ! L'intérêt de notre jeunesse doit passer avant quelques intérêts mercantiles particuliers.

L'ouverture de la possibilité de débattre de ces questions avec l'ensemble des acteurs du monde de la communauté éducative est primordiale, et le SNPTES appelle de ses vœux une réflexion de fond sur l'ensemble des enjeux qu'elles sous-tendent.

Gageons que le gouvernement saura en tenir compte à l'avenir...

Le dialogue social permet parfois des avancées qui donnent tout leur sens aux actions des organisations représentatives, et nous rappellent l'importance de la participation de toutes et tous aux élections professionnelles !

Choisy-le-Roi, le 26 novembre 2022